



CTSD du 4 mars 2019 Déclaration de l'Unsa Education 53

L'Unsa Education 53 souhaite évoquer dans cette déclaration les moyens Rased, les moyens PDMQD et les moyens de l'Ecole maternelle qui, tous, prennent une part importante dans la qualité du traitement de la difficulté scolaire en Mayenne.

En ce qui concerne les Rased

D'abord un bref rappel : entre 2008 et 2012, c'est à dire en moins de 5 ans, c'est près du tiers des effectifs Rased qui a disparu en Mayenne, conformément à la volonté politique nationale de l'époque. Depuis, le nombre des personnels en Rased n'a pas évolué.

Pourtant, la demande s'est avérée croissante. La multiplication des dossiers soumis aux pôles ressources à chaque période l'atteste. Les personnels Rased ont pu d'ailleurs vous le rappeler lors de leur audience en janvier. Cela a aussi été l'occasion pour eux d'exprimer toutes leurs difficultés professionnelles mais aussi parfois personnelles qui en découlent. Leur impuissance à répondre aux différentes sollicitations peut devenir problématique et les réunions des pôles ressources deviennent insupportables aux différents membres que sont les maîtres E, maîtres G, psychologues de l'éducation Nationale, IEN et conseillers pédagogiques.

Lorsqu'on est enseignant référent ou psychologue, il est devenu impossible de suivre les injonctions de la MDA dans le cadre d'un calendrier contraint, les deux corps souffrant de sous-effectif.

Les personnels finissent par douter de qui est leur employeur: l'Education nationale ou la MDA ?

Créer une Ulis, c'est bien pour les élèves qui sont sur liste d'attente mais ce n'est pas suffisant pour l'ensemble des Rased et les personnels pliant sous les sollicitations et soumis à charge de travail qui s'avère insurmontable.

En ce qui concerne les dispositifs +DMQDC

Ces dispositifs ont émergé suite à la suppression massive des postes option E (aide à dominante pédagogique) des Rased. Les équipes pédagogiques les ont bien accueillis et se sont impliquées dans leur mise en place en élaborant des projets sérieux, en remettant en question leur fonctionnement traditionnel afin d'anticiper la difficulté scolaire.

Évalués chaque année, les dispositifs ont fait la preuve de leur efficacité dans la lutte contre cette difficulté scolaire. Les nouvelles orientations ministérielles avec les dédoublements en CP et CE 1 Rep+ ont déclenché une chasse aux postes nationale et ce sont ces dispositifs qui en font partout les frais, en Mayenne également. Alors que le dispositif était non seulement accepté, mais aussi intégré, valorisé et même revendiqué, sa disparition est symptomatique du fonctionnement chaotique d'une Education nationale en mal de postes. L'Unsa Education 53 considère que leur suppression, malgré la transformation de certains postes en TRZU ou TRR, n'est pas un progrès mais une reculade due au manque de moyens.

En ce qui concerne l'Ecole maternelle

L'Ecole maternelle participe elle-aussi à la réussite scolaire. Mais les moyens qui lui ont été attribués ou plutôt retirés au fil des années ont abouti à une situation paradoxale : alors que la Mayenne était un département modèle en ce qui concerne la scolarisation des enfants de deux ans, elle est maintenant la dernière de l'académie à les scolariser, avec le 44. Alors qu'il est notoire que la scolarisation des jeunes enfants est facteur de réussite, la Mayenne a réussi à déconstruire ce qui était un de ses atouts. Dans un département où la ruralité prévaut, l'Ecole maternelle doit être soutenue et développée par une politique nationale puis locale volontaristes. Des moyens doivent lui être attribués.

En conclusion, l'Unsa Education 53 constate que les réseaux dédiés au traitement de la difficulté scolaire se distendent géographiquement tout en perdant des moyens. Ils sont malmenés et les dotations pour la rentrée 2019 sont loin de pouvoir répondre à leurs besoins.